M Clovis Baril

20 AOU 1956

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

JOURNAL POPULAIRE

VOL. 20 ARTHABASKAVILLE 9 JANVIER 1886. No. 1

Nous publions, ci-dessous, comme primeur, le mandement de Sa Grandeur Mgr. Gravel, évêque du diocèse de Nicolet, promulguant l'encyclique *Immortale Dei.*

Sa grandeur a fait précéder cet important document d'une circulaire dans laquelle Elle en explique ainsi le sens et la portée :

Avec la présente circulaire, vous recevrez la lettre du St. Père et mon mandement qui la promulgue. Je ne vous fais pas un devoir strict de lire cette Encyclique *verbatim* Vous en ferez, au moins, connaitre la substance au peuple, par la lecture du mandement, et les réflexions que vous y ajouterez, en vous gardant bien de faire aucune allusion aux partis politiques Faites bien comprendre à vos paroissiens que le St-Père a parlé, pour combattre l'erreur et les divisions entre catholiques.

Il sera bon de profiter de cette heureuse occasion pour rappeler les principes de l'Eglise, en référence à la manière de revendiquer des droits que l'on croit violés. Alors même que l'on peuse avoir sujet de se plaindre, on n'est pas pour cela autorisé à se révolter, comme on l'a fait si malheureusement au Nord Ouest, et malgré Mgr. Grandin, et tous les missionnaires du pays Ainsi pour [illegible]vir la bonne cause des métis, le [illegible]re Riel a eu recours à un moyen [illegible]nnable et condamné par l'Eglise.

Il est également contraire au bon [illegible] et au respect que l'on doit aux [illegible]taires des pouvoirs publics, de [illegible] leur conduite par des moyens [illegible]pirent la sédition, comme de [illegible]es processions tumultueuses et [illegible]atrices, de livrer des manne[illegible] sous des noms connus, au [illegible]ucher, à l'échafaud ou à la fusillade C'est accoutumer le peuple à s'attri[illegible]er au pouvoir souverain qu'il n'a [illegible] déposer dans son cœur des [illegible]stincts féroces qui y germeront, et produiront un jour des fruits amers pour les familles et la société.

Enfin vous vous efforcerez de leur faire saisir et goûter la pressante exhortation à la paix, qui leur vient du Pasteur Suprême.

C'est à vous, mes chers collaborateurs, qu'est confié le soin de faire arriver la parole apostolique au succès qui lui est dû. Nous tous, qui sommes chargés de si graves responsabilités, et qui pouvons si facilement compromettre le bonheur éternel et même temporel de nos ouailles, par une direction imprudente, donnons toujours l'exemple de la modération et d'un respect sincère envers les autorités légitimes, afin que les peuples, par la force de nos exemples, ne sortent jamais des voies de la prudence. *O Sapientia, quæ ex ore Altissimi prodiisti, attingens a fine usque ad finem, fortiter suaviterque disponens omnia : Veni ad docendum nos viam prudentiæ.*

MANDEMENT

DE

Monseigneur Elphege Gravel

EVÊQUE DE NICOLET

promulgant l'encyclique IMMORTALE DEI MISERENTIS OPUS sur la constitution chrétienne des états.

ELPHEGE GRAVEL,

Par la Grâce de Dieu et du Saint Siège, Evêque de Nicolet

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles du diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ

Nos Très Chers Frères

Nous venons aujourd'hui porter à votre connaissance un vénérable document qui nous arrive de la Ville Eternelle Son origine et les grands sujets qu'il traite vous en diront assez la haute importance. Il vient de Celui qui a reçu la charge de *paître les brebis et les agneaux*, en même temps que la sublime mission de *confirmer ses Frères*, et dont la foi, par un privilège unique, est divinement garantie contre toute défaillance. Il traite de la constitution chrétienne des Sociétés, et présente à leur choix la vie ou la mort. *Ante hominem vita et mors* (Eccli XV 20). C'est donc, dans une personnalité unique, le Docteur et le Pasteur qui viennent ensemble ouvrir une *veine de vie* pour les sociétés Du haut des collines de la cité Pontificale, le Vicaire de Jésus-Christ a abaissé ses regards sur les nations, et il les a vues en proie à l'erreur et aux divisions ; à l'erreur qui altère ou détruit l'ordre voulu de Dieu, aux divisions qui paralysent les forces des amis de cet ordre : double mal qui menace l'intégrité de l'héritage du Christ, et réclame le cri de la Sentinelle et l'action du Pasteur. Aussi élève-t-il la voix pour combattre l'erreur sociale, et faire, avec l'autorité de sa charge, le discernement officiel de ce qu'il faut rejeter, tolérer ou admettre, dans les idées et dans les faits. Il se fait entendre pour engager les fidèles dans les voies de la paix, qui n'est autre chose que la concorde bien ordonnée *ordinata concordia.*

L'erreur que le St. Père vient dénoncer, est concentrée dans ce qu'on est convenu d'appeler le *Droit Nouveau*, par opposition à l'ancien Droit Chrétien. Pour trouver l'origine de ce prétendu Droit Nouveau, il faut remonter au XVIe siècle et tout d'abord à la Renaissance. Celle-ci fut de son fond, le retour à l'humanisme païen. De plus l'enjouement de la forme, que l'on vit partout prévaloir, amena le dégoût des études austères, et fit tomber dans le discrédit ces fortes œuvres du moyen âge, où la raison et la foi se faisaient, avec une puissance que l'on n'a plus revue, les soutiens du principe social. Ce[illegible] part, une fois abattu ou affaibli sait la voie ouverte aux entre[illegible] de la Réforme, c'est-à-dire que nous volte contre le Pape, et[illegible]

moitié de l'Europe se trouva séparée de l'Eglise. Le Philosophisme du XVIIIe siècle ne fit que tirer des conséquences : il fit explicitement de la révolte contre le Chef visible de l'Eglise une révolte contre son Chef invisible. Luther avait dit : Jésus-Christ ne parle pas par le Pape." Voltaire tire la conséquence : " Dieu," dit-il, " ne parle pas par Jésus Christ." Telle est l'origine du Droit Nouveau qui n'est que la négation de Dieu dans la Société.

Mais, comme l'a proclamé la sagesse antique, *il est aussi difficile de faire des sociétés sans Dieu que de bâtir des cités dans l'air.* Ce droit bâtard, établi sur l'erreur, n'a rien pu fonder de solide. Il a, au contraire, produit l'instabilité et les grandes infortunes sociales dont notre siècle a vu le fréquent et lamentable spectacle.

Le miséricordieux Docteur, auquel le Divin Maître a confié la garde de sa doctrine, offre la guérison aux sociétés malades, en leur présentant la vérité comme remède. *Veritas liberabit vos.*

Il fixe, une fois de plus, dans un langage magistral, " l'origine divine des Pou" voirs publics. Il inculque au peuple la " religion de ses devoirs, sans oublier ses " droits. Il réprouve les séditions et les " émeutes : proclame l'obligation pour la " société comme pour l'individu, de " rendre un culte à Dieu ; et donne l'E" glise comme la forme extérieure de cette " Religion. Il présente l'Eglise comme " une société parfaite, qui a en elle tout " ce qui est nécessaire à sa vie. Il reven" dique en sa faveur la liberté et la jouis" sance des droits que a conférés son divin " Fondateur. Il rappelle la nécessité, " pour l'Eglise et l'Etat, de vivre dans la " concorde, même dans les questions de " droit mixte, où chacun doit se tenir en " harmonie avec sa propre nature et la fin " qu'il poursuit. Enfin il répudie la pré" tendue liberté de dire le mal comme le " bien, licence véritable qui ne doit pas " être rangée parmi les droits du citoyen, " ni parmi les choses dignes de protec" tion."

Mais si le Saint Père proclame avec une autorité infaillible les grandes vérités malheureusement mises en oubli par les sociétés de nos jours, il veut bien, avec une justice admirable, s'arrêter à trier, dans le mélange confus des libertés modernes ce qu'en pratique, on peut tolérer. Ainsi on peut accepter les " différentes " formes de gouvernement et une cer" taine part du peuple dans la conduite " des affaires de la nation. On peut " croire, sans faire injure à l'Eglise, " qu'Elle n'est pas ennemie d'une juste " tolérance. On peut admettre, de la " part des gouvernements, la tolérance " pratique des différents cultes, en cer" taines circonstances. Enfin une liberté " vraie, qui ne laisse l'homme esclave ni " de ses passions, ni de ses erreurs, et " qui, dans l'ordre public trace des règles " justes aux citoyens, facilite son bien " être, et préserve de l'arbitraire, est " une chose digne de recherche."

Voilà le résumé des enseignements de Léon XIII. En même temps qu'il condamne, en principe, les erreurs qui ont produit tant de calamités, il ne dédaigne pas d'offrir un traité d'alliance à cette même société moderne. Il prend volontiers ce qu'elle a d'acceptable, ou ce qu'il faut tolérer dans ses pratiques, afin que, l'Eglise et l'Etat vivant dans une intime union, la sève nourrissante de la doctrine catholique, forme des peuples de foi, et que revienne, pour le bonheur des nations, la royauté sociale de Jésus-Christ !

Mais quel moyen d'espérer que la puissance de la doctrine ait son effet au dehors, quand, au sein même de l'Eglise, l'unité de cœur, qui en est la condition vitale, subit de tristes défaillances ? Lorsque les Apôtres opéraient, dans le monde païen, leurs merveilleuses conquêtes, la communauté chrétienne était au dedans tout amour et tout harmonie : *Multitudinis autem credentium erat cor unum et anima una.* (Act. IV. 32.) Aujourd'hui le Bon Pasteur déplore les divisions et la discorde parmi ceux qui doivent être à la fois *fils de lumière* et *fils de paix.* Nous assistons en effet depuis trente ans à des luttes ardentes, passionnées, que se livrent, de bonne foi et pour servir l'Eglise, des hommes qui verseraient leur sang pour elle !

Que de belles existences ainsi consumées dans des labeurs ingrats ! Des hommes du plus beau talent, du dévouement le plus sincère, ont mis leurs vaillantes plumes au service de ces questions sociales qui ont dévoré tant de sueurs et d'énergie, sans résultat apparent pour l'avancement des causes qu'ils voulaient servir.

Mais voici un Pape qui porte l'arc en-ciel dans ses armes. La grande idée du rétablissement de la concorde catholique est la thèse favorite de ce Pontife. Il y travaille de deux manières : par ses définitions et ses conseils. En fixant le droit public avec une lucidité merveilleuse, il a écarté les principes de divisions. Il n'y a plus de place aux doutes, ni aux hésitations. Il rétrécit la sphère des polémiques, en disant ce qu'il faut repousser et ce qu'il est permis d'accepter dans ce chaos de faits et de principes qu'on appelle la civilisation moderne.

Ses conseils sont d'une insistance touchante. Écoutez-les avec un filial respect :" Avant toute chose, dit-il, dans la " vie publique, comme dans la vie privée, " le catholique doit prendre pour règle " de conduite, les prescriptions du Saint-" Siège, et l'obéissance aux Evêques que " l'*Esprit Saint a établis pour régir* " *l'Eglise de Dieu* "

" Mais s'il s'agit de questions purement politiques, du meilleur genre de " gouvernement, de tel ou tel système " d'administration civile, la justice ne " souffre pas que l'on fasse un crime à " des hommes, dont la religion et le " patriotisme sont connus, d'avoir un avis " différent. Que ce soit là une loi à " prescriptible pour les écr" surtout les journalistes " passé, quelques dissentiment" lieu, il faut les ensevelir dans un " sincère oubli. Si quelque témérité ou quelqu'injustice a été commise, " tout réparer par une charité " et tout racheter par un comm de déférence envers le St Siège.

Il semble, N. T. C. F., que Providence a ménagé au peuple pays cette incomparable E comme un remède efficace aux maux de l'heure actuelle. Grâces à Dieu, nous n'avons pas vu ici de ces luttes sanglantes qui ont désolé notre Mère-Patrie, la belle France. Toutefois nous ne pouvons être sans inquiétude. Car, il faut bien le reconnaître, notre religieux pays a eu aussi ses erreurs et ses divisions intestines. N'avons nous pas vu la révolte troubler la paix de la nation, et jeter des districts naissants dans la misère et la ruine ? Nos villes et nos campagnes, d'ordinaire si paisibles, n'ont-elles pas vu passer des processions séditieuses ?

N'a-t-on pas vu simuler des échafauds et des bûchers, pour y traîner en effigie plusieurs de nos hommes publics ? Quel homme de paix pourrait entendre sans douleur, au milieu de tout cela, le ton acrimonieux s'emporté des discussions publiques, et voir, sans un amer chagrin, plusieurs de ceux, qui parmi nous représentent ou font l'opinion, en même temps qu'ils la poussent à de déplorables écarts, se déchirer entre eux ? Dirait-on que l'on entend des frères ? De tels excès sont d'autant plus à regretter, que les hommes qui se renvoient ainsi les accusations les plus flétrissantes—vendus, renégats, faux frères, mauvais catholiques, sont au fond de fort braves gens, qui n'ont souvent d'autre tort que celui d'un zèle trop amer.

Au premier siècle de l'Eglise, les Galates, hommes de notre race, étaient comme nous livrés aux dissensions. Le grand Apôtre leur écrivit en ces termes, qu'on ne saurait trop remarquer : " Toute la loi est renfermée dans ce seul précepte : " Vous aime" rez votre prochain comme vous" même. Si vous vous mordez " vous déchirez les uns les aut" prenez garde que ce ne soit " votre ruine commune. *Quod si in* " *vicem mordetis et comedetis, videte* " *ne ab invicem consumamini.*" (Gal. V. 15).

O Nos Très Chers Frères, Nous adressons le même langage, en toute liberté, devant Dieu et dans l'esprit Jésus-Christ, *Coram Deo in Christo loquimur.* (Cor. II. 17). Notre pays a besoin de la solennelle leçon que fait le Vicaire de Jésus-Christ. Méditez les vérités qu'Il vous présente comme un élément de vie; et pratiquez sincèrement les conseils qu'Il donne. Et la paix, cette

paix que les anges annoncent en ce jour, aux hommes de bonne volonté, deviendra votre partage. *Et in terra pax hominibus bonæ voluntatis* !

Sera le présent mandement lu et publié, au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres, où se fait l'office public, et en chapitre, dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception. L'Encyclique " *Immortale Dei* " sera aussi promulguée, aussitôt que possible, dans tout ce diocèse.

Donné à Nicolet, sous Notre seing, le sceau du diocèse, et le contreseing de notre secrétaire, l'an mil huit cent quatre-vingt cinq, en le fête de la naissance de l'Enfant-Dieu, à qui soient à jamais au ciel et sur la terre, les adorations et les louanges. (Apoc. IV. 5.).

† ELPHÈGE, Ev. DE NICOLET.
Par Monseigneur,
D.-V. THIBAUDIER, Ptre,
Secrétaire.

FEUILLETON DU 9 *Janvier* 1886

L'EMERAUDE DE BERTHE.

I

LA JEUNE MALADE.

Par une de ces délicieuses soirées d'automne qu'attiédit et dore le beau soleil d'Italie, et qui, sous le climat de Nice, revêtent un éclat et un charme saisissants, deux personnes franchissaient le seuil d'un des plus beaux hôtels qui décorent le riche faubourg de la Croix de marbre. L'une était un homme de cinquante ans environ, de grande taille et de manières distinguées, dont les traits, d'une vigueur mâle, reflétaient par intervalles des pensées anxieuses, éveillées sans doute par la situation de la jeune fille dont le bras s'appuyait sur le sien. Celle-ci paraissait avoir seize ans à peine. Des cheveux d'un blond cendré encadraient son visage tantôt pâle comme une sculpture antique, tantôt coloré de cette teinte d'un rose vif que donne la fièvre. Son œil d'un bleu tendre, tantôt mat et terne, reluisait parfois, comme son visage, d'un éclat étrange ; sa respiration était haletante, sa marche pénible, et son compagnon la portait plutôt qu'il ne la conduisait.

C'était M. Durbain, père de la jeune fille, qui, elle-même, répondait au nom de Berthe. M. Durbain, riche négociant de Lyon, veuf depuis longtemps, avait reposé sur sa fille unique toutes ses espérances comme tout son amour. Homme de mœurs polies, honnête selon le monde, délicat au point de vue de la probité ; car le malheur des temps et l'influence du milieu dans lequel il avait reçu de tous les enseignements d'une mère chrétienne, il n'avait retenu dans la pratique que l'exercice de la charité. Sa main s'ouvrait toujours large et généreuse pour le pauvre. Quant à Berthe, elle avait reçu une éducation des plus distinguées ; elle était douce, bonne, pieuse ; mais en naissant, elle avait apporté un germe fatal qui devait flétrir sa jeunesse dans sa fleur et la ravir à son père au moment où le terme de son éducation allait enfin le rendre au foyer paternel, si longtemps désolé par son absence.

M. Durbain n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'état de sa fille, et il en avait conçu des craintes d'autant plus sérieuses que la mère de Berthe avait succombé aux atteintes du même mal.

Tout entier à sa sollicitude paternelle, et voulant à tout prix sauver, ou du moins conserver autant que possible une existence qui lui était si chère, le négociant lyonnais avait laissé là son comptoir et ses affaires et s'était enfui avec son enfant vers des climats plus doux. Une chaise de poste les avait amenés à Nice, où ils étaient arrivés depuis quelques jours et où ils se proposaient de passer l'hiver.

En ce moment, le père et la fille se dirigeaient vers la magnifique terrasse couchée au bord de la mer et qui sert de promenade à la ville. Ils vinrent s'asseoir sur un banc de pierre, en un lieu délaissé de la foule bruyante des promeneurs. De là, le regard pouvait se reposer, d'un côté, sur les flots de la Méditerranée qui s'étendaient à leurs pieds, lisses et immobiles comme une immense nappe d'azur ; de l'autre, sur les vergers et les champs voisins, où rayonnaient, comme des étoiles, des milliers de fruits d'or ; sur les collines s'étageant au loin avec leurs couronnes d'oliviers pâles ; sur les cimes lointaines des Alpes, où les derniers feux du jour venaient doucement mourir.

Berthe enivra un moment ses regards de cette perspective enchanteresse ; elle contempla tour à tour la verdure, les flots et le ciel, et ses yeux restèrent enfin levés vers ce ciel si profond et si limpide. L'expression de sa physionomie était celle de la méditation. On eût dit qu'au-delà de cet azur céleste qui planait sur sa tête la jeune malade cherchait à lire le mot de sa destinée. M. Durbain la considéra d'abord en silence, puis, tressaillant, il lui dit :

—Qu'as-tu donc, ma fille, à regarder ainsi le ciel ?

—Mais, mon père, répondit l'enfant, je pensais qu'il serait bientôt ma demeure.

—Ta demeure ! s'écria le père—infortuné pour qui ces paroles furent un coup de foudre—c'était la première fois, que, devant lui, Berthe trahissait le sentiment de sa situation.—ta demeure !... laisse-là ces folles pensées enfant !...est-ce à ton âge que l'on songe à mourir ?...Vois plutôt cette nature qui nous environne : comme elle est vigoureuse et rayonnante de jeunesse bien que l'automne soit venu la saison où ailleurs les feuilles tombent...Cet air tiède et balsamique, ce chaud soleil qui lui communique tant de force et de grâce, auront bientôt rendu à tes frêles poumons leur élasticité première... Regarde-moi, Berthe, et que ton œil me dise que tu ne songes plus à me quitter !

La jeune malade obéit et essaya de sourire ; mais une larme voilait ses paupières. Sous cet humide regard, le père tressaillit de nouveau et détourna subitement la tête : des pleurs coulaient aussi de ses yeux...Il saisit le bras de l'enfant : « Viens, ma fille, lui dit il ; quittons ce lieu : il nous serait funeste !— » Et il l'entraîna au milieu des flots des promeneurs sous les allées touffues de la terrasse.

Berthe déplorait intérieurement la faute involontaire qu'elle avait commise en révélant à son père le secret terrible qu'elle avait pris tant de soin à lui cacher, et pour la réparer, autant que possible, la jeune fille affectait une gaieté qui n'était pas dans son cœur.

Ce fut de sa voix la plus caressante et la plus joyeuse qu'elle rappela les heures insouciantes de son enfance, parla du retour à la maison paternelle, de ses compagnes absentes, de ses projets d'avenir. Son père put croire qu'elle ne songeait plus à sa mort prochaine ; mais, au nuage sombre qui planait sur le front de M. Durbain, on voyait que le triste aveu échappé à la distraction de sa fille n'avait fait que confirmer dans son esprit des craintes, hélas ! trop fondées.

De retour à l'hôtel, Berthe se retira dans sa chambre. Le père et la fille avaient besoin d'isolement pour se livrer l'un et l'autre sans contrainte aux émotions douloureuses qu'avait éveillées dans leur âme la scène de la terrasse. Dès qu'elle fut seule, des larmes abondantes ruisselèrent des yeux de la jeune fille ; les paupières de M. Durbain étaient sèches, mais son cœur exhalait des gémissements funèbres et de lugubres sanglots.

Il y avait toutefois une grande différence entre la douleur du père et celle de la fille. La douleur de Berthe était calme et résignée ; la pieuse enfant, munie de sa foi, voyait le ciel prêt à la recevoir ; tandis que celle du père, fiévreuse, agitée, n'entrevoyait qu'une tombe prête à s'ouvrir et une éternelle séparation. L'une était adoucie par l'espérance chrétienne, l'autre rendue plus amère par le désespoir, fruit de l'incrédulité.

II

LE DÉSESPOIR.

Un an s'est écoulé depuis que nous avons rencontré M. Dur[illegible]

dans le faubourg de Nice ; un nouvel automne est venu, et c'est au sein d'une nature attristée par les brouillards et la chute des feuilles, à Lyon, sur les bords de la Saône et du Rhône, que nous retrouvons le père avec sa douleur de jour en jour plus poignante, la fille avec sa maladie qui la mine sourdement et va bientôt l'immoler.

Berthe est dans son lit, pâle, exténué ; son œil est éteint, ses doigts amaigris pressent un rosaire ; sa poitrine se soulève lentement et avec effort ; sa tête s'appuie sur l'épaule de son père, qui, assis au chevet de la jeune fille et penché sur sa couche, la contemple avec des yeux effarés.

Nul bruit ne troublait le silence mystérieux de cette scène, quand Berthe, levant les yeux vers son père, lui dit :

—Mon père, vous me ferez une promesse ?

—Laquelle, ma fille ? Hâte-toi de t'expliquer, afin que je me hâte de te satisfaire.

—Mon père, répondit la malade, demain...

Elle hésitait...

—Achève, reprit le père tremblant...

—Oui, il faut bien vous le dire : demain...je ne serai plus de ce monde !

—Demain ! s'écria M. Durbain en frémissant d'épouvante...et un sanglot étouffa sa voix.

—Oui, répéta Berthe, demain j'aurai rejoint ma mère...Mais ne me regardez pas ainsi, mon pauvre père : je ne serai pas perdue pour vous... Oh ! si je pouvais, en vous quittant, emporter l'espérance que vous vous consolerez !...Ne savez-vous pas, mon père, que Dieu est bon...un jour, il nous bénira là-haut !...

Hélas ! ces paroles de la malade tombèrent comme un plomb mortel sur le cœur de M Durbain. Pour l'homme qui croit, la mort, séparation momentanée, a ses déchirements et ses tortures ; mais, sous les voiles douloureux de ses mystères, elle laisse subsister la lueur consolante de l'espérance ; pour celui, au contraire, qui ne croit et n'aime pas, elle est un abîme plein de ténèbres ; elle ne se borne pas à éloigner pour un temps un objet chéri ; elle le brise et l'anéantit.

M. Durbain, comme nous l'avons déjà insinué, avait le malheur d'appartenir à la classe infortunée des incrédules ; et, quoique depuis longtemps il eût perdu tout espoir de conserver sa fille, il n'avait pu se familiariser à l'idée terrible que le seul être qu'il aimait sur la terre allait lui être ravi pour toujours...

—Non, s'écria-t-il au milieu de ses sanglots, non, tu ne partiras pas !... Je saurai bien te retenir !...

La jeune fille sourit et pleura tout à la fois. Sa voix affaiblie murmura tout bas : La douleur trouble votre esprit, mon père ; mais Dieu vous visitera, j'en suis sûre.. Hélas vous l'avez oublié jusqu'à ce jour ; mais il a vu votre main compatissante soulager le pauvre, il soulagera votre douleur.. Et puis, quand je serai auprès de lui, je ne vous oublierai pas...

Ces paroles n'atteignaient point jusqu'à l'âme bouleversée de M. Durbain. Pâle et immobile, les yeux fixés sur la malade, les bras convulsivement serrés sur sa poitrine, il ne répondit que par un gémissement sourd et profond.

Berthe reprit, en recueillant toutes ses forces pour donner à sa voix plus de sonorité :

—Voici la promesse que vous allez me faire vous continuerez à être charitable envers les pauvres ?

—Oui, répondit M. Durbain sans trop savoir ce qu'il disait.

—Et maintenant veuillez faire appeler un prêtre, et je mourrai contente ..

—Oui, répondit encore le pauvre père ; et, par un mouvement machinal, il agita la sonnette. Ce fut machinalement aussi qu'il dit à la garde-malade accourue à son appel : « Ma fille réclame un prêtre »

Le lendemain, ainsi qu'elle l'avait annoncé, Berthe expirait dans les meilleurs sentiments de piété et de résignation ; sa dernière parole fut une prière pour son père, prière que la pauvre enfant alla sans doute achever dans le paradis

Quant à M. Durbain, il était comme fou de douleur. On fut obligé de l'arracher de force du lit de la morte, qu'il pressait dans ses bras et dont il ne pouvait pas se séparer. A quelques paroles incohérentes qu'il avait prononcées, on craignit qu'il n'eût l'intention d'attenter à sa vie, et un de ses serviteurs fidèles le garda à vue dans ses appartements.

Au bout de quelques jours, son désespoir furieux s'était calmé sans qu'il eût toutefois recouvré le libre exercice de ses facultés. Tantôt sombre et farouche, il se promenait à pas précipités dans sa chambre ; tantôt il pleurait comme un enfant, en appelant sa fille ; tantôt il s'affaissait dans un fauteuil, s'endormait, et, dans ses rêves, le nom de Berthe était toujours sur ses lèvres Ses amis crurent sa raison égarée sans retour ; mais, un jour, à la suite d'un de ses rêves, où plusieurs fois il avait, avec un accent presque joyeux, répété le nom de sa fille, se réveillant en sursaut, il dit au domestique qui dormait à ses côtés :

—Tu ne l'as pas vue ?

—Qui ? reprit le serviteur étonné.

—Elle !

Et, comme le domestique ne répondait pas, il ajouta :

(A continuer.)

UN SACRIFICE A LA PATRIE.

Voici un touchant épisode de la vie de l'amiral Courbet :

En 1880, le glorieux marin avait songé à se marier. Il s'agissait d'une femme charmante, spirituelle, jouissant d'une fortune considérable. Elle avait été mariée fort jeune ; mais le jour même de ses noces, son mari avait été pris subitement d'une attaque de folie. Il fallut l'enfermer dans une maison d'aliénés, où il mourut au bout de dix-neuf ans.

L'amiral Courbet présenté à cette veuve attrayante, s'en éprit sérieusement. Pendant trois mois, il lui fit une cour assidue et le mariage paraissait chose décidée, quand la fiancée manifesta une exigence inattendue : elle voulait que l'amiral prît l'engagement de ne pas accepter un commandement qui pût l'éloigner de France. « Ma mère, disait-elle, est trop souffrante pour pouvoir quitter son pays, et moi je l'aime trop pour l'abandonner à des soins mercenaires tandis que j'accompagnerais mon mari au loin. »

L'amiral n'hésita point. Malgré son désir d'épouser la veuve, il sacrifia tout au devoir et refusa net de faire la promesse qu'on lui demandait

Le projet fut donc abandonné, mais Mme X ne cessa de s'intéresser au brave marin ; à la nouvelle de sa mort elle le pleura comme si elle eût été réellement sa femme.

RECETTES UTILES.

POUR DEVISSER UNE VIS ROUILLÉE.

Pour dévisser une vis rouillée, il suffit de chauffer la tête de cette vis. On fait rougir au feu une petite tige ou une barre de fer plate à son extrémité, et on l'applique pendant deux ou trois minutes sur la tête de la vis rouillée : aussitôt que la vis est échauffée, on peut la retourner aussi facilement que si elle venait d'être mise en place Cette recette est due au *Mémorial Industriel*

— —

NETTOYAGE DES TOILES CIREES. — Dans beaucoup de famille la toile cirée remplace économiquement le linge de table mais que des taches viennent à s'y produire, les lavages ordinaires à l'eau pure restent sans effet.

On se figure généralement qu'on n'en peut obtenir le nettoyage qu'à la suite d'opérations longues et difficile. Quelle erreur ! Il suffit de jeter sur les parties salie quelques gouttes de vinaigre, et de frotter vivement, en appuyant assez fort avec un linge sec : la toile cirée redevient aussi propre, au si brillante qu'au sortir de chez le marchand.

COMMENT UN RECONNAIT SI LE LAIT EST PUR OU NON —Le moyen de vérification le plus simple est peut-être celui ci :

On prend une aiguille d'acier, qu'on frotte bien pour n'y laisser adhérente aucune matière grasse Cette aiguille, on la plonge dans le lait et on relève verticalement.

Si le lait est pur, il en restera une goutte à la pointe. — N'en reste-t il pas du tout ? il est fort à présumer que le lait a été « allongé » dans des conditions frauduleuses

UN MEDICAMENT NOUVEAU

Un nouveau médicament dont on se promet de brillants résultats vient d'être découvert. M.Henri de de Parville donne à ce sujet les détails suivants dans les *Débats*.

" On commence à beaucoup parler de la terpine ; et cependant c'est seulement à la sèance du mardi 28 juillet que M Germain Sée a signalé dans un important mémoire ses remarquables propriétés. La terpine est un produit direct de la chimie, c'est un bihydrate de térébenthine obtenu par la réaction réciproque, à l'air et à la lumière de 3 parties d'alcool, de 4 parties d'essence de térébenthine et de 1 partie d'acide azotique et d'éter. Il ne faut pas confondre la terpine avec le terpinol récemment obtenu par M. Tanret et expérimenté par MM. Dujarnin Beaumetz et Guelpa.

Quand aux applications à la médecine le professeur Germain Sée les résume ainsi la terpine tarit rapidement l'expectoration purulente dans les formes catarrhales de phtisie elle sera employée avec succès dans les hémoptisies de la tuberculose commençante ; elle est tout indiquée dans le traitement des catarrhes pulmonaires, des bronchites chroniques indépendantes de l'asthme et ne provoquant qu'une dyspnée par encombrement des bronches. Dans l'asthme nerveux, emphysémateur ou catarrhal, l'iode et la pyridine ont une supériorité encontestable sur la terpine"

GROSSES CITROUILLES.

Plusieurs villes de l'Etat de l'Illinois se font une gloire d'avoir produit les plus grosses citrouilles. Il paraîtrait que Douglass County tient la tête dans cette lutte John Hogbin aurait dans son jardin un énorme cucurbitacé pesant 169 livres, pouvant orner de sa chair succulente et sucrée environ 675 tartes (pies). Jean Van Dick, de Tuscola, sur une seule plante, a récolté 6 citrouilles. la plus grosse pesant 140 livres et la plus petite 111. Le poids total des 6 citrouilles est de 750 livres. Que voulez vous? Douglass County se vante de posséder les plus grosses citrouilles et les plus jolies femmes de l'Etat de l'Illinois Nous n'y voyons aucun mal. Qu'un autre comté entre dans la lice et essaye de lutter.

La marine marchande des Etats Unis.

Le bureau de la navigation à Washington vient de livrer à la publicité son rapport annuel sur la condition de la marine marchande américaine, Contrairement à l'opinion généralement répandue que le matériel de ce pays est en décadence, le rapport donne des chiffres suivant lesquels le nombre des navires de commerce sous le pavillon américain et leur tonnage viennent en seconde ligne parmi les nations maritimes du globe

Il est vrai, dit il, que le développement de cette branche de l'activité américaine n'a pas suivi la marche progressive qu'elle promettait à son origine : mais elle n'en forme pas moins un des éléments de la grandeur nationale

Les chiffres sont positifs et authentiques, sans aucun doute, mais leur signification n'est pas absolue. Les quantités qu'ils représentent s'appliquent dans une mesure très considérable à la navigation des côtes et à la navigation intérieure.

Mais la navigation au long cours est très loin d'atteindre des proportions équivalentes, et, en dehors du littoral, des lacs et des rivières, le pavillon américain ne couvre qu'un nombre relativement infinitésimal de bâtiments de commerce sur la surface des océans. On peut en réalité, se faire une idée de l'infériorité de l'état maritime des Etats Unis par le fait qu'ils ne possèdent que 355 steamers maritimes, portant en totalité 545,117 tonnes, tandis que l'Angleterre a 4,852 steamers des mer, jaugeant 6,465,362 tonnes.

Le reste du rapport du commissaire suggère différentes modifications aux lois et aux usages maritimes, notamment touchant le pilotage, les impôts et taxes locales, l'unification de la législation dans les différents Etats, la juridiction des tribunaux, l'apprentissage, etc. Ses deux recommandations les plus importantes sont l'adoption de mesures analogues à celles qui sont usitées en France et ailleurs pour l'encouragement de la contruction de navires en fer, et l'admission à la naturalisation américaine de navires de certain ordre construits à l'étranger.

L'ATELIER D'HEBERT.

En faisant une revue rapide et bien incomplète des progrès ou des produits des Beaux Arts, dit la *presse*, nous devons forcément commencer par la sculpture, puisque le chef d'école, L. P. Hébert, est l'artiste le plus en vue.

Parmi les œuvres sorties de l'atelier de cet excellent sculpteur nous citerons les splendides statues en bois des prophètes Isaïe et Daniel, qui complètent le groupe des grands prophètes. Les qualités que nous avons admirées dans Ezechiel et Jérémie se retrouvent dans les deux nouvelles œuvres. La Religion, également en bois, destinée à surmonter la chaire colossale de l'église Notre-Dame, à laquelle Hébert travaille depuis déjà plusieurs années. La Cathédrale d'Ottawa a reçu du même artiste douze statues : Adam, Abel, Abraham Isaac, Moïse, Joseph, etc., etc., ainsi que quatre bas reliefs : L'Annonciation, la Visitation, la Présentation et la Pentecôte.

Sortant de l'art religieux, nous remarquions les statues de Laviolette, fondateur de Trois-Rivières, Sir L. H. Lafontaine, Mgr. Deziel.

Trois morceaux qui attestent les hautes qualités de l'article, sa science du modèlé, son observation du drapé, sa souplesse demain et son respect de la forme.

Ça et là dans l'atelier, on aperçoit encore quelques autres productions de l'année : le buste de la petite fille d'Hébert, des médaillons, des ébauches, etc., etc.

Tout porte le cachet du goût, du talent, nous dirions du génie, si nous ne craignions pas de blesser la modestie du jeune maître.

Hébert a fait de grands progrès cette année, comme il en avait fait l'année précédente, comme il en fera pendant l'année qui commence. Sachant bien qu'on ignore toujours plus que l'on a appris, en art comme en toute autre chose, il étudie toujours, sans jamais se lasser, rêvant parfois de la France et de l'Italie qu'il n'a fait qu'entrevoir, il y a quinze ans, et qu'il voudrait visiter sérieusement pour demander aux grands maîtres du vieux monde le secret de l'art, auquel il a donné sa vie.

L'HOTEL RIENDEAU

C'est surtout aux visiteurs étrangers que nous recommandons l'hôtel Riendeau, No 64 rue Saint Gabriel

Les citoyens de Montréal savent qu'à toute heure du jour et de la nuit, ils trouveront là une table exquise et une cave bien garnie. Mais pour les étrangers qui viennent passer quelque jours à Montréal, nous pouvons ajouter qu'ils y trouveront des appartements richement meublés, chauffés à la vapeur, et qu'ils jouiront d'une tranquilité qu'ils chercheraient en vain dans les grands hôtels. Sans compter que pour les gens d'affaires, l'hôtel Riendeau offre l'avantage d'être situé dans un endroit central,à quelques pas des gares et des magasins de gros.

Les repas sont servis à toute heure, soit dans des cabinets particuliers, soit à table d'hôte. Le service est de première classe et il n'y a qu'une chose qui étonne, c'est la modicité des prix.

M Riendeau prend aussi des pensionnaires au mois ou à la semaine.

Ses lunchs du midi à 25 cts, sont très populaires.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

ARTHABASKAVILLE, 9 JANVIER. 1886

AU LECTEUR.

Nous entrons, avec le présent numéro, dans notre vingtième année d'existence.

A cette occasion, nous avons cru devoir changer le format de notre journal.

Ce changement, nous l'espérons, donnera satisfaction à nos abonnés qui y gagneront à tous égards.

D'abord, il y aura plus de matière à lire que par le passé et et nous ferons en sorte qu'elle soit la plus intéressante possible.

Le prix de l'abonnement restera le même, seulement nous donnerons un BONUS qui n'est pas à dédaigner.

Ayant ajouté un atelier de reliure à celui de notre imprimerie, nous offrons à tout abonné qui nous paiera son abonnement et les arrérages s'il en a, d'hui au premier de Février prochain, de relier gratis le volume de *l'Union* à l'expiration de l'année qui commence.

Ainsi, tous ceux qui nous enverront le montant de l'abonnement dans le délai fixé, et qui, ayant conservé les numéros de notre journal, nous l'enverront, l'année finie, auront droit, gratis, à une bonne et solide reliure, élégante même.

Les nouveaux abonnés, va sans dire, auront les mêmes avantages en se soumettant à la condition du paiement d'avance.

A la fin de l'année, chaque abonné se trouvera avoir un magnifique volume qu'il pourra conserver et feuilleter à loisir.

N'oublions pas que le journal est l'histoire du monde entier, puisque les évènements tant soit peu importants de tous les pays connus, y sont consignés.

Nous invitons tous les amis de notre journal, capables de tenir une plume, à nous favoriser de leurs productions. Tous, poëtes, hommes de lettres, politiques, nouvellistes, et autres seront bien accueillis et trouveront dans notre journal le moyen de conserver leurs écrits.

Nous faisons la même invitation à nos amis en général. Un grand nombre ne pourraient sans doute, faute de temps et peut être de dispositions, nous servir de longs articles, mais la plupart pourraient, avec un peu de bonne volonté, nous tenir au courant de ce qui se passe d'intéressant dans leur canton.

Enfin nous comptons plus que jamais sur le patronage du public que nous travaillerons à satisfaire de notre mieux.

Nous faisons à cette fin ce que pas un journal n'a encore fait.

DRUMMOND ET ARTHABASKA

Rien de positif au sujet des candidatures en cette division.

La rumeur annonce Mr. Fulg. Préfontaine de Durham Sud, conservateur, contre M. le notaire Girouard de Drummondville.

Mais rien de certain cependant. Les candidats peuvent bien y regarder à deux fois avant de se lancer, car ce n'est pas petite affaire dans un comté aussi grand d'entreprendre une élection avec la perspective—une fois élu—de repasser dans le même engrenage l'année prochaine.

Attendons les candidats.

ELECTION DE LOTBINIÈRE.

M. le Notaire Laliberté de Warwick est décidément le candidat libéral pour le siège occupé cidevant par M. Joly.

Le candidat conservateur n'est pas encore connu. On parle de M. Elisé Beaudet, riche commerçant et l'un des citoyens les plus influents de Québec.

Si nous avions à opter entre les qualités purement personnelles des candidats, nous n'hésiterions pas à recommander M. Laliberté qui nous est bien connu, qui de plus, habite notre comté et peut faire honneur à la chambre d'assemblée.

Mais il ne serait pas politique d'en agir ainsi. M. Laliberté, il est bien entendu, une fois en chambre fera la guerre au gouvernement Ross et sera toujours dans l'opposition quand même. Or nous avons confiance dans l'hon. M. Ross et son cabinet qui jusqu'ici a donné des preuves non équivoques de sa bonne volonté et de sa bonne administration.

Un bon point en sa faveur, et qui mérite bien d'être publié, c'est qu'il a réussi à convertir cette année les déficits en un surplus.

Les finances étaient dans le désarroi grâce aux gouvernements Chapleau et Mousseau que nous n'avons pas appuyé, et voilà que l'ordre s'établit, que le coffre se remplit. Ce serait un temps bien mal choisi de changer de ministère

Au reste, la province n'a rien à gagner à changer si souvent d'administration. L'intérêt public exige que tout le temps possible soit laissé au gouvernement actuel, afin qu'il puisse exécuter son programme et assurer le succès de ses mesures.

Depuis quelques années, les ministres à Québec n'avaient pas trop de temps pour déménager et, ce va et vient continuel, cette instabilité a été très préjudiciable aux intérêts publics.

Nous dirons donc, comme les anglais, à nos ministres : *take your time and do it well*

NOTES LOCALES.

On a besoin de plusieurs personnes pour écrire à domicile. Bien rénuméré Envoyez 10 cts pour papier etc, à J. H. Nicholson, 93 Clinton Place, New-York.

Le Rev. Frère Athanase, provincial de l'ordre du Sacré-Cœur, est parti pour ses missions des Etats-Unis, jeudi dernier.

Etat des régistres de la paroisse de Saint Christophe d'Arthabaska pour l'année 1885. Baptêmes 121. Sépultures 29, 16, adultes, 13 enfants. Mariages 17.

M. l'abbé Douville et Mr. L. H. Fréchette, poëte lauréat, étaient les hôtes de M. le curé de St. Christophe, mercredi dernier.

M. Louis Bianchette a été élu marguiller de cette paroisse en remplacement de M. Laroche.

Notre ami, M. C. J. Powell a été choisi comme greffier du juge réviseur des listes électorales d'Arthabaska. M. D'argy ne pouvait mieux trouver.

Le conseil municipal de Ste Hélène de Chester, en session spéciale

du 18 ult. a passé des résolutions protestant fortement contre l'exécution de Riel.

Nous attirons spécialement l'attention du lecteur sur l'annonce de la loterie, publiée plus loin.

Les emplacements sont au cœur de notre village et des mieux situés, soit pour résidences privées ou maisons commerciales.

C'est de plus pour une bonne œuvre. Prenons des billets.

Sa Grandeur Mgr. Gravel évêque de Nicolet, sera à Arthabaskaville le 11 du courant pour la bénédiction du nouvel Hotel-Dieu, qui aura lieu lundi, à 8 hs a. m. L'admission sera publique. Sa Grandeur présidera à la prise d'habit de Delle Corinne Quesnel.

Le temps des boucheries est toujours un temps d'émulation. C'est à qui aura les porcs les plus gras, les plus pesants.

On nous cite cet hiver M. le curé de St. Louis de Bandford qui a tué vers le 15 ult. deux porcs du printemps qui ont pesé l'un 330 livres et l'autre un peu moins.

M E. Palmer de Ste. Julie Station en a tué deux de 326 lbs et 316 lbs chacun.

A qui la palme ?

Le nombre de causes émanées en 1885, à la cour de circuit du comté de Mégantic est comme suit : L. J. Pitau 71, J S. Doucet 43, W C Gibsone 27, Laurier et Lavergne 10, Pacaud et Cannon 4, Demandeur 1 ; total 156. Entrée en Cour 91.

Les registres civils pour la paroisse de Ste Julie de Somerset donnent pour 1885 : Baptêmes 107, Mariages 13 et sépultures 46 dont 20 adultes et 26 enfants.

NOUVELLES DU VATICAN.

—Le pape tiendra un consistoire à la fin du mois de janvier, pour nommer des évêques. Il n'y aura pas, cette fois, de cardinaux nommés.

Berlin, 2—Le pape a donné la décoration de l'ordre du Christ au prince de Bismark et au baron Schlozer, ministre d'Allemagne auprès du Vatican.

L'empereur Guillaume a décoré de l'Aigle noir le cardinal Jacobini, et de l'Aigle rouge les prêtres Galimberti et Moceni, de la maison de Léon XIII, en reconnaissance des services rendus par eux dans le règlement du différend des Carolines.

LES FRANCS-MAÇONS.

Nous lisons dans le *Nouvelliste* :

La *Gazette* de Montréal dit que les francs-maçon ont fêté le *St John's Day*, et qu'à l'occasion de cet anniversaire, l'on a procédé à l'installationdes officiers des différentes loges.

La *Gazette* donne une longue nomenclature des officiers des différentes loges, nomenclature qui n'a aucun intérêt pour nous. Nous remarquons cependant avec une surprise mêlée d'un certain regret que l'une des loges mentionnées par la *Gazette* —la *Loge des Cœurs Unis*— est presqu'entièrement composée de canadiens français.

Nous citons la *Gazette*.

LOGE DES COEUR UNIS, NO 45, Q R.

W: Bro Chs. de Maisonneuve, W. M : Bro. G Couture, S. W. ; Brc D. S. Robichaud, J. W. ; Bro. A. Doin, treasurer ; Bro. H. Trepanier secretary : Bro. Ls Trepanier, S. D: Bro P Ravel, J. D. ; Bro Rivard, D of C, ; Bro. F Chalifour, I. G. ;Bro John Lawrence, tyler. Past masters, W. Bress, J. Edmond, A-Délix, Joseph Rodrigue and A. Meunier. Representative to the Ma sonic Board of Relief, Bro. G Couture. Répresentative to the Room committee, Bro. H Trepanier.

POLITIQUE.

Le Parlement fédéral est prorogé de nouveau au 13 février.

On dit que sir John s'embarquera le 14 du courant, pour revenir au Canada.

Le bruit circule à Montréal que M. C S. Rodier, sera nommé prochainement sénateur.

L'honorable M. Foster, le nouveau ministre de la marine et des pêcheries, a été élu dans le comté de Kings N.-B.

AU SUJET DE LA RAGE.

Le *New York Herald* publie le télégramme suivant du docteur Billings.

Paris, 26—M. Pasteur désire que le public soit informé de ses vues à propos de la morsure des chiens enragés. On croit généralement qu'un chien ne mord que lorsqu'il est enragé. C'est quelquefois vrai, mais plus souvent c'est une erreur, et pour cette raison M. Pasteur désirerait que la rage du chien soit bien établie par des autorités compétentes avant qu'une décision soit prise. Il ne veut pas qu'on lui envoie à grands frais des gens qui ont été mordus par des chiens qu'on soupçonne seulement d'être atteints d'hydrophobie. Il désire que le fait soit bien établi. Pour cela il conseille au public de ne pas tuer les chiens qui ont mordu des personnes. Il est bien constaté que, comme les êtres humains, les chiens sont atteints d'attaques épileptiques pendant lesquelles ils ont de la bave à la bouche et manifestent les symptômes de la rage alors qu'il n'en est rien. M. Pasteur dit que c'est une folie de croire que des morsures de ce genre puissent déterminer la rage, et c'est pour cette raison qu'il recommande l'examen sèrieux de ces animaux avant de prononcer sur leur état.

Si une personne est mordue, on doit s'emparer du chien et le mettre en cage. S'il est réellement enragé, l'hydrophobie se déclarera certainement en dix jours. M. Pasteur ne se soucie pas que, de pays éloignés, on lui envoie des gens sans que cette question soit bien définie. Il voudrait en outre qu'en arrivant le patient lui montre une lettre, signée d'un officier de santé compétent, relatant d'une façon détaillée toutes les circonstances dans lesquelles la victime a été mordue.

Dans l'intérêt de la fraternité médicale américaine, M Pasteur déclare que pour la cautérisation des morsures l'acide phénique pur est bien préférable au fer rouge. Ce n'est, bien entendu, qu'une mesure temporaire pour saigner la blessure.

Au point de vue scientifique, je pense que le système de M. Pasteur devrait être introduit aux Etats Unis, et avec tous les renseignements que m'a donnés d'une façon si désintéressée le grand savant français, la chose ne présenterait pas de difficulté sérieuse.

Paris, 29—Une dépêche de Paris annonce que les quatre enfants de Newark, Austin Gitzgerald, Patsq Ryan, Oillie Lane et Patrick Reynolds, sont en très bonne santé.

JUSTICE SOMMAIRE.

La population de Calgary est très excitée en ce moment Le magtrat stipendaire Jarvis s'est montré d'une sévérité extrême en condamnant deux hommes accusés d'assaut, l'un à six mois de prison et l'autre à trois ans de pénitencier. *Herald*, de Calgary critiqua la conduite du juge. Ce dernier somma le rédacteur M. Cayley de comparaître devant lui pour mépris de cour. M. Cayley fut trouvé coupable et b'après une dépêche voici quelle aurait été la sentence :

" Que M. Cayley était par lui même d'une nature conciliante, mais qu'il avait été poussé par des gens méchants, mpl intentionnés, et qne pour que ces hommes partassent la pénalité à la place de M. Cayley, il condamna ce dernier à une amende de $400 plus $100 de frais et si cette somme n'est pas payée d'ici à lundi, l'accusé fera trois mois de prison et paiera $300 d'amende, et à défaut du paiement de dette dernière somme l'accusé restera en prison jusqu'au paiement." monde

LES MORTS DE L'ANNÉE.

Pendant l'année mil huit cent quatrevingt-cinq les pays européens ont eu à déplorer la mort de Alphonse XII. roi d'Espagne, du Prince Orloff diplomate Russe, du Cardinal Nina. du Duc de Noailles. Les Etats-Unis ont perdu Son Eminence le Cardinal MacCloskey, le Général Grant, le Vice Président Heudricks, le Général McClellan. Notre Canada a été sensible à la perte de plusieurs membres de son clergé, parmi lesquels : Sa Grandeur Mgr. Bourget et les Révérends A. Braun, S. J. B Granjon, P. S. S. F. Gravel. H. de Brie P Bernard, O. M. I. N Lallberté, L Gill, P. G. Tremblay, J P. Sexton, C. Lebel. Notre monde politique a perdu, l'honorable J. E Canohon, l'honorable J C Chapais, Sir F Hincks, L'honorable J C Pope, l'honorable J Burpee, l'honorable T J J Loranger. Les lettres pleurent : Victor Hugo. Madame de Saffran David (Raoul de Navery) etc. : la marine et l'armée ; le général Stewart, le Vice Amiral Courbet, etc

MAITRES OU MAITRESSES D'ECOLE.

Mgr Grandin nous prie d'annoncer qu'il a besoin de trois instituteurs ou institutrices pour faire l'école au milieu des réserves sauvages. Ces personnes doivent avoir un certain âge et être capables d'enseigner les deux langues, le français et l'anglais Pour les conditions de l'engagement. les frais de voyage etc.. s'adresser à Mgr ou à son Grand Vicaire, le Père Lacombe, à l'Eglise St-Pierre

Tous les journaux qui s'intéressent à la belle œuvre de Mgr Grandin sont priés de reproduire.

D'après le *Herald* de New-York, Sir Alexander Campbell, lors d'un voyage secret à New-York, a reçu plusieurs lettres annonymes le menaçant de mort, à cause de la part qu'il avait prise à la mort de Riel. Tout effrayé, le ministre fit venir la police, qui réussit à découvrir l'auteur des lettres mystérieuses. C'était un homme marquant ; il fit des aveux complets, se disant prêt à subir son procès, mais ajoutant que, si Sir Alexander Campbell comparaissait contre lui en cour, c'était un homme mort.

Ces nouvelles menaces firent perdre la tête à Sir Alexander, qui, non seulement n'insista pas à faire arrêter son correspondant anonyme, mais aussi s'empressa de reprendre, sous un déguisement d'ouvrier, le chemin du Canada. Il n'osa même pas prendre le train à New-York, mais se fit conduire en voiture à une station en dehors de la ville.

Le *Herald* ajoute que les autorités de la police new-yorkaise, interrogées à ce sujet, ne nient aucun de ces détails.

LE CERCUEIL D'UN MILLIONNAIRE.

Nous avons annoncé dernièrement l'héritage, fait par la ville de Chicago, d'une somme de $3,000,000 pour l'établissement d'une bibliothèque. On se souvient du nom du généreux testateur, M. Newberry, mort en mer en 1867, et dont toute la famille a depuis disparu. Aujourd'hui sont révélés, sur la fin de ce millionnaire, de curieux détails restés inédits. M. Newberry s'était embarqué à New-York sur un paquebot allant au Havre, pour rejoindre à Paris sa famille. Peu sociable et peu aimable de sa nature, il vivait à bord comme un ours, repoussant toutes les avances que se font si volontiers les passagers pendant une traversée. Il tournait le dos même aux personnes de New-York, qui le connaissaient de vue et de réputation. Ce furent pourtant ces personnes qui, après sa courte maladie et sa mort, revélèrent au capitaine du navire la qualité et la grande fortune du défunt. Elles intervinrent au moment où le cadavre allait être jeté à la mer, et obtinrent qu'on le conservât pour la famille, qui ferait face à toutes les dépenses. On défonça une barrique de rhum, on y plaça le corps, et ce cercueil d'un nouveau genre, réexpédié du Havre, fut ramené tel quel à Chicago. Depuis dix-huit ans, M. Newberry repose, toujours dans son rhum, au cimetière de Graceland. Le fait est attesté par un des amis qui reçurent au Havre le colis funèbre. La ville de Chicago pourrait exhumer son bienfaiteur, qui doit être parfaitement conservé

LES ANGLAIS EN EGYPTE.

—On annonce du Caire que les Arabes ont perdu six cents hommes dans la bataille de Koshen. Les survivants se sont enfuis dans la direction de Dongola

Londres, 3.—Le bruit court qu'un certain nombre d'Arabes fanatiques sont entrés dans Suakim et ont attaqué les soldats sur la rue Il s'en est suivi, paraît-il un combat acharné dans lequel un certain nombre d'Anglais ont été tués ou blessés.

On prétend que le gouvernement cache les details de cette affaire et l'on soupçonne un désastre pour les armées anglaises.

CHEMIN DE FER QUI CROULE.

Harrisburg. Pa, 5—Hier soir. un train de fret traversait le pont Sheridan's Creeks, près de Duncouna, à 15 milles d'ici, lorsque le pont déjà affaibli par la crue de la rivière s'effondra.

L'engin et huit chars furent précipités dans l'eau.

Le conducteur a perdu la vie dans cet accident

L'ingénieur et deux serre-freins n'ont pas été revus.

OBITUAIRE.

M. Robert Chambers, avocat, qui a été successivement conseiller de ville et maire de Québec, est décédé vendredi après midi, après quatre jours de maladie seulement. Il était le doyen des avocats de la province, ayant été admis au barreau en 1834

Woonsocket, R I., 31—M. le Dr. H. A de Grandpré, gradué de l'Université Victoria, de Montréal, est mort le 30 courant, à l'âge de 30 ans. Il laisse une veuve inconsolable et un enfant.

RIEL.

RÉPONSE A M CHAPLEAU

Tel est le titre d'une brochure actuellement en voie de publication aux ateliers de l'*Union* de St-Hyacinthe. C'est une réponse complète à la lettre adressée par l'honorable monsieur Chapleau à ses électeurs du comté de Terrebonne servant d'apologie à la politique du gouvernement et aux effets qu'elle a eus sur l'administration des affaires du Nord-ouest et l'exécution de Louis Riel Elle porte sur tous les points de la défense ministérielle et démolit pièce par pièce le manifeste préparé par le secrétaire d'Etat en dehors de la vérité historique, de la logique des faits et de la morale administrative. Après un exposé général de la situation, l'auteur—monsieur Ernest Tremblay—entre dans l'examen minutieux de toutes les prétentions émises par M. Chapleau et par ceux qui l'appuient de leur adhésion, pour en démontrer la puerile futilité au moyen d'autorités et de citations

AGRANDISSEMENT DU CANAL WELLAND.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour le canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, LUNDI, le 25e jour de JANVIER prochain (1886), pour exhausser les murs des écluses, déversoirs, etc, et augmenter la hauteur des bords de cette partie du canal Welland entre Port Dalhousie et Thorold, et approfondir le bref entre Thorold et Ramey's Bend, près de Humberston.

Tous les travaux seront adjugés par sections.

Des cartes des diverses localités, ainsi que des plans et devis pourront être examinés a ce bureau dès et après LUNDI, le 11e jour de JANVIER prochain (1886); on pourra aussi s'y procurer des formules de soumissions. Semblables renseignements relatifs aux travaux au nord d'Allanburg seront obtenus au bureau de l'ingénieur local, *Thorold* et pour les travaux au sud d'Allanburg, les plans, devis, etc, le seront au bureau de l'Ingénieur local, *Welland*

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler qu'aucune soumission ne sera prise en considération à moins d'être faite strictement conforme aux formules imprimées, et, dans le cas de sociétés, il faudra aussi qu'elle porte la signature particulière et indique la nature de l'occupation et le domicile de chaque associé; et de plus un chèque accepté par une banque pour la somme de *deux mille piastres* ou plus—suivant l'étendue des travaux à faire dans la section—devra accompagner les soumissions respectives; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour les travaux aux taux spécifiés dans l'offre.

Le montant exigé dans chaque cas sera mentionné sur la formule de soumission.

Le chèque ou l'argent déposé sera remis aux diverses personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce Département ne s'engage pas, néanmoins, d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux
Ottawa, 9 décembre 1885.

W. C. HOULE

HORLOGER ET BIJOUTIER

Warwick.

Mr. Houle vient de recevoir un bon assortiment de Montres Américaines, Horloges, Lunettes, Bijouteries, tels que Joncs de Mariage, Bagues, etc., etc., qu'il vendra à des prix très réduits.

Montres, Horloges et Bijoux réparés avec soin, et se chargera de dorer et argenter toutes bijouteries.

Province de Quebec

Municipalité du Comté de Drummond.

AUX CONTRIBUABLES ET HABITANTS DU COMTÉ DE DRUMMOND.

AVIS PUBLIC.

Drummondville 4 Janvier 1886.

Avis public est par les présentes donné par moi Joseph Treflé Caya, Secrétaire Trésorier de cette municipalité que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, dans le palais de justice, a Drummondville susdit etant le lieu où se tiennent les sessions du conseil de cette municipalité, le premier mercredi du mois de mars prochain à dix heures du matin à défaut de paiement des taxes auxquelles ils sont affectés et les frais encourus savoir:

DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WENDOVER & SIMPSON.

CANTON DE WENDOVER.

Noms des propriétaires	Rang	Désignation des terrains	Etendue	Montant dû
Alfred Houle	3	Lot No. 16	150	$ 9,06

CANTON DE SIMPSON

L. E. Dionne	3	⅓ N. O du lot 24	67	11,66

DANS LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WICKHAM

CANTON DE WICKHAM

Héritiers John Mach	2	partie N O de ½ S E du lot 24	80	9 14

DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST. GERMAIN DE GRANTHAM.

CANTON DE GRANTHAM.

Nazaire Brouseau't	10	¼ Nord du lot	24	60	6,11
John Ba[illegible]	9	½ Sud " "	24	100	5,63¾
John Ba[illegible]	9	¼ Nord " "	23	50	4,71⅛
Yve[illegible]	9	¼ de ½ Nord "	23	50	4,71⅛
Pier[illegible]nis	9	partie ⅓ sud "	21	33	5.44½

J. T. CAYA,
Secrétaire-Trésorier,

décisives puisées aux sources officielles ou prises aux aveux arrachés aux amis et aux organes du gouvernements par l'horrible tragédie de Régina.

L'ouvrage est livré en vente au détail à raison de 10 cents la copie, envoyés à l'auteur à St Hyacinthe ou à monsieur A. Denis, gérant de l'*Union* Le cent exemplaires se vend à raison $7.50, les frais d'expédition à la charge de l'acheteur. Les marchands de publications periodiques qui désireraient en prendre des dépots pourront le faire en s'adrssant à monsieur Alph. Denis

LA SITUATION AU MEXIQUE.

Galveston, Texas, 4—Une dépêche de Laredo, Mexique, dit : " Il a couru aux Etats Unis de nombreux bruits d'une prétendue rupture des bons rapports qui existent entre le président Diaz et l'ex président Gonzalez, rupture qui aurait été amenée par les changements récemment apportés au gouvernement de Nuevo Léon. Le général Santos Benavides, parent de M. Gonzalez, qui habite Laredo, s'est ému de ces bruits et les dément formellement. Il produit à l'appui de son démenti une lettre qu'il a reçue de M. Gonzalez, disant que ses relations avec le président sont aussi cordiales que jamais, et que les bruits contraires sont absolument dénués de fondement.

" D'autres lettres, que le général Benavides a reçues récemment de personnes haut placées, prouvent que la déposition de M. Garcia du poste de gouverneur de NuevoLeon a été une mesure arrêtée par le sénat à la suite d'une pétition de citoyens de l'Etat qui protestaient contre l'arbitraire de son administration.

Bulletin de la Semaine.

Le chemin de fer de Montréal à Sorel a été vendu, hier, au Grand Tronc.

—Les pêcheurs de petite morue obtiennent beaucoup de succès.

—Le prolongement du chemin de fer du Pacifique au Sud-Ouest, sera ouvert à la circulation dans quelques jours.

—Les autorités de Montréal n'ont pas encore reçu un seul mot d'Ottawa au sujet des scrips des soldats et des officiers du 65ème.

Le *World*, de Londres, dit que lord Landsdowne a l'intention de retourner en Angleterre à la fin de mai, pour deux ou trois mois.

Le Marquis de Lorne vient de publier dans le *North American Review*, une excellente étude sur la situation économique et politique du Canada.

Le gouvernement français a ordonné une véritable chasse aux chiens enragés. Cette mesure est devenue nécessaire par suite de ce que les cas d'hydrophobie augmentent d'une manière alarmante.

—Près de 700 hommes employés sur le chemin de fer du Lac St-Jean ont été congédiés depuis quelques semaines après avoir été payés de leurs services.

Mlle A. M. Pope, de Summerville est occupé à écrire une Histoire des Missions catholiques sur l'Ile du Prince Edouard depuis l'établissement de la colonie jusqu'a nos jours.

Il vient de se former, à Montréal, une société composée d'une centaine de souscripteurs qui s'engagent à payer $40 par versement, durant quatre années, pour la famille Riel.

On vient de découvrir une mine de charbon à cinq milles du village Walton, comté de Hants, N E. Une compagnie avec un capital de $500,000 s'est formée pour l'exploiter.

—M. André Marcil, de Beauharnois, est disparu depuis le 10 du mois dernier. Lorsqu'il partit de Beauharnois pour Montréal, il portait sur lui une somme d'argent considérable, une montre et une chaîne d'or.

En 1870, le Canada exporta 5.827,782 livres de fromage, représentant une valeur de $674.486

L'exportation du fromage canadien atteignait en 1864 le chiffre de 86.579,834 livres, représentant une valeur de $8,227,629

La Salsepareille d'Ayer employée régulièrement, extirpe toute infection scrofuleuse, sous quelque forme qu'elle existe.

EUROPE.

FRANCE

—M Grévy a été réélu président de la république française.

Le programme de M. de Freycinet comprend la révision du budget, la réforme de l'administration et l'organisation du gouvernement en Annam et au Tonquin, qui réduit le protectorat à sa plus simple expression

Au congrès de Versailles, pour l'election du président de la République 68 voix ont été données à M. Brisson. 14 à M de Freycinet, 2 à M Ferry, 10 à M. de la Forge, 6 à M. Lérayer, 5 à l'amiral d'Hornoy, 4 à M. Bucierc et 1 à chacun des membres ci après : Floquet, Léon Say, Billot, Jules Simon, Campenon, Caurobert ; Wilson, duc d'Aumale et Pasteur

Le Sénat français vient d'abolir les lois qui fixaient le taux de l'intérêt en matières commerciales. Cet intérêt était de 6 pour cent. En matière civile, il reste toujours fixé à 5 pour cent.

ANGLETERRE.

—L'archevêque de Canterbury a transmis aux évêques de l'église d'Angleterre un projet de reformes dans l'église anglicane. Lord Salisbury approuve ce projet. Si les évêques anglicans en font autant après l'avoir chacun pris en consideration, l'archevêque de Canterbury sera autorisé à présenter son projet au parlement.

Le Parlement anglais est convoqué pour le 21. On dit que le discours d'ouverture annoncera une loi pour l'Irlande.

On accordera un parlement à l'Irlande qui aura le droit d'entreprendre des travaux publics.

Dans un discours prononcé jeudi soir, Sir Charles Dilke s'est déclaré pour l'application aux trois royaumes d'un système de gouvernement local exposé par M. Trevelyan.

On a célébré, mardi dernier, à Londres, le 70ième anniversaire de la naissance de M. Gladstone.

ALLEMAGNE.

Le vingt-cinquième anniversaire de l'élévation de l'empereur Guillaume au trône de Prusse a été célébré, dimanche, à Berlin. Les représentants des différentes puissances ont assité à la reception donnée par Sa Majesté.

La chancellerie allemande à Berlin a notifié à M Pendleton, ministre des Etats-Unis, son intention d'expulser ceux des Allemands Américains établis dans le Schleswig, qui ayant jadis émigré aux Etats-Unis afin d'échapper au service militaire, sont plus tard revenus en Allemagne après avoir été naturalisés Américains. Pour les autres, il est sursis à l'execution de l'arrêté d'expulsion récemment pris

Madrid, 27—Les chambres se sont réunies pour la première fois hier, depuis la mort du roi Alphonse. Senor Canovas del Castillo fut élu président de la chambre des députés par 110 voix de majorité sur Senar Romeo Robledo, ex-ministre de l'Intérieur.

Le scrutin a prouvé que le parti royaliste est très divisé.

—Un personnage véritablement curieux va être prochainnement présenté aux Parisiens : personnage des plus incomplets, s'il en fût.

Il s'intitule l'Artiste-Tronc.

Ce phénomène humain n'a ni bras ni jambes, et, pourtant, il écrit, dessine, peint, boit, mange, regarde l'heure à sa montre, tire du pistolet, et tout cela avec un moignon qu'il a du côté droit et sans secours de sa bouche.

L'Artiste Tronc est un Russe. Il est âgé de trente-deux ans. C'est un gaillard à la mine souriante, qui a pris son infirmité du bon côté et qui est marié et père de cinq beaux enfants.

NOS SOLDATS AU NORD OUEST.

Les accusations de pillage lancées contre les soldats canadiens pendant la campagne du Nord Ouest paraissait fondées d'après le Rev. P. Goff qui, dans une lettre à son évêque qu'a publiée la *Minerve* dit :

Voici maintenant ce qui regarde les soldats :

Ils ont saccagé toutes les maisons de nos pauvres sauvages et détruit *tout ce qu'ils ont pu y trouver*. Et la chose parait d'autant plus odieuse qu'ils ont fait cela, alors que nos Montagnais employés, comme éclaireurs ou comme messagers exposaient sérieusement leur vie au service de l'armée. Tel sauvage avait 14 vitres sur sa maison et n'en a plus 2. Un autre en avait 12, et n'en a plus que 2 aussi. Bien entendu que les chassis n'ont pas été plus respectés que les vitres. Ce dernier avait aussi deux grandes haches neuves que les soldats ont changées en scies en les frappant taillant contre taillant. Je ne prétends pas passer en revue toutes les maisons ; c'est, d'ailleurs, partout la même histoire. De plus, leurs instruments de labourage, leurs outils, leurs pièges, etc., etc., ont été ou brulés, ou brisés ou emportés. Je vous enverrai du reste, la liste de tous ces dégats. Evidemment tout cela a été accompli sans la complicite de Messieurs le Officiers : mais je me demande où ils avaient les yeux ! Mais voici le comble :

Michel Montagnais que vous connaissez, Monseigneur, avait ici une maison neuve, bien faite, bien propre et bien convenable. Or savez vous bien que **cette maison** a été souillée **d'une manière indigne** autant que **dégoûtante, et cela sans la moindre raison ni prétexte qui** puisse excuser **ce procédé honteux.**

Il m'est pénible d'avour à révéler de telles choses, d'autant plus que je suis persuadé que les soldats n'ont pas fait ces choses par mauvais fond, mais uniquement pour obéir à des préjugés inspirés par les mauvais journaux. J'en ai pour preuve la conduite des soldats du Colonel Smith à l'égard de nos Montagnais sur le bord du Lac Froid. Ils ont eu là à leur service une vingtaine de nos Montagnais, et ceux-ci ont eu si peu à se plaindre d'eux qu'ils m'en parlent encore à tout bout de champs et conservent d'eux aussi le souvenir le plus reconnaissant. Eh bien ! Je suis persuadé que ceux qui ont commis ces déprédations dans les maisons de nos Montagnais, n'eussent pas fait cela non plus, s'ils les avaient connus.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure, elle en active la croissance.

UNE NOUVELLE INSURRECTION

Les voix les plus autorisées en dehors de l'administration nous disent comme l'année dernière ; il y a un danger Le langage officiel, au contraire, encore comme l'année dernière nie ce danger. Si l'expérience que nous avons peut nous servir à quelque chose, la conséquence la plus naturelle que l'on doive tirer, c'est que le gouvernement doit se tenir sur ses gardes, et faire parmi ses employés, un triage qui puisse garantir plus de satisfaction parmi les Sauvages et plus de sécurité dans le pays

TREMBLEMENTS DE TERRE

Une violente secousse de tremblement de terre a été ressentie à Bloomington (Illinois, dans la nuit de mercredi dernier.

Plusieurs secousses de tremblements de terre ont eu lieu à Valparaiso et à Iquique. Dans ce dernier endroit surtout les secousses ont été terribles. Les maisons ont été ébranlées et la mer deviot tellement agitée que l'on craignit pendant quelque temps que la terre fut inondée. Plusieurs barques ont péri.

BIBLIOGRAPHIE.

M Wurtele, orateur de l'Assemblée Législative de Québec vient de publier un travail important sur la procédure parlementaire.

LE MANUEL DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE QUEBEC,

ne peut manquer d'être favorablement apprécié par les législateurs et tous ceux qui s'occupent d'affaires publiques devant la législation ou les comités de la Chambre d'Assemblée.

Nos remerciments à l'auteur pour le gracieux envoi d'un exemplaire.

NOYADES.

Le premier de l'an, dans l'après midi, trois promeneurs partirent de Berthier pour traverser à Sorel sur le pont de glace.

Ils arrivaient à Sorel lorsqu'ils eurent le malheur de tomber dans une mare près des bateaux à vapeur en hivernement. Une femme qui regardait les mouvements de la voiture sur la glace la vit s'engloutir. Elle donna aussitôt l'alarme et des secours furent organisés, mais sans succès. On n'a retrouvé que des lambeaux de robes de carriole et d'habit. On ne connait pas les noms des victimes.

L'autre dimanche, on apprit à Tusket que deux jeunes hommes d'Abram River, établissement français près d'Eelbrook, s'étaient noyés. M. Marc Leblanc, fils de Maudé, ex-conseiller, et Rémi Clermont, fils de Simon.

Peu de temps après on trouva leur embarcation et du bois flottant sur la grève, mais aucun signe de l'homme et de son jeune compagnon. Dimanche après midi, environ 100 hommes avec des grappins se rendirent en chaloupes à l'endroit où l'embarcation vide avait été trouvée. Ils réussirent à trouver les deux corps

INCENDIES.

—La filature de Pleasant Valley à Sutton, a été détruite par le feu mercredi matin. Les pertes s'élèvent à $12,000.

L'école modèle de Saint-Sébastien, d'Aylmer, est devenue la proie des flammes dans la nuit du 29 décembre. Le feu a fait des progrès si rapides que les élèves ont dû se sauver à demi vêtus.

Etats-Unis.

—La variole continue ses ravages à Chicago

Il y a eu un grand incendie, à Détroit, samedi. Les pertes s'élèvent à environ $500,000

La femme du célèbre prédicateur de Brooklynn, Mde Talmage, donne chaque dimanche une conférence devant un auditoire de 300 hommes et femmes.

On s'organise à St Louis (Missouri) pour mettre en opération la méthode de M. Pasteur pour la guérison de la rage.

Il se fait actuellement, à Washington, un mouvement dans le sens de faire admettre le Dakota au nombre des Etats de l'Union Américaine.

PENSÉES ANGLAISES.

Pensées anglaises, d'après le *Tam Tam* :

L'Anglais ne se gêne jamais en voyage, il gêne les autres.

Ce que l'Anglais apprécie le plus dans sa littérature, ce sont les livres de vingt cinq francs,

L'Anglais tient beaucoup de place sur terre surtout avec ses pieds.

L'Anglais achète trop souvent la victoire.

L'Anglais a l'estomac solide, il rend rarement ce qu'il prend.

L'Anglais est généralement raide, surtout après ses repas.

Ce que l'Anglais retient toujours lorsqu'il apprend le latin c'est le mot : Domine.

L'Anglais aime son pays, mais ne s'y plait pas ; c'est pourquoi il cherche si souvent à s'emparer de celui des autres.

A son chien comme à son fils l'Anglais dit toujours : rapporte !

ENCAN
ET
SOUMISSIONS DEMANDEES.

CANADA
Province de Québec,
District d'Arthabaska.

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

THOMAS J. SAMSON

Hôtellier de

VICTORIAVILLE,

FAILLI.

Par ordre de l'Honorable juge Plamondon, sur l'avis des créanciers, des soumissions seront reçues jusqu'au QUINZE JANVIER courant à 6 heures P. M., pour la vente des DETTES ACTIVES en cette affaire

Conditions : Comptant. La vente sera faite sans garantie, pas même que les sommes sont dues.

Etat d'après inventaire

Crédits bons	$116.88	
BILLETS RECEVABLES		
BONS	517.15	634 03
Credits douteux	44.90	
" **mauvais**	221.13	266 03
		$900.06

ATTENTION ! !

L'item de $517.15 est le produit de la vente d'un objet de piété, ce qui rend à peu près sûre cette partie des dettes actives.

ENCAN ! ENCAN ! !

***Dans l'affaire de** THOMAS J, SAMSON, Failli,*

A VICTORIAVILLE,

LUNDI LE 18 JANVIER 1886

A 10 heures A. M.

Seront vendus par encan public, sans réserve, une

MAGNIFIQUE TABLE DE BILLARD,

Avec ses accessoires.

Dix Sets de chambres, Set de salon, de salle à dîner, grément de barre, Tapis, Rideaux; dessus de comptoir, un Poële et autres objets de ménage.

Conditions faciles S'adresser au soussigné.

Arthabaskaville, 2 Janvier 1886.

LOUIS RAINVILLE,
Curateur.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON recevra à ce bureau jusqu'à LUNDI, le 18e jour de JANVIER prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour Station d'Immigration, Quebec, " pour la construction d'une

STATION D'IMMIGRATION
A
QUEBEC.

On pourra voir les plans et les devis au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, et au Bureau des Travaux Publics de la Puissance, Bureau de Poste, Québec, à commencer de LUNDI, le 28e jour courant.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées, fournies par le ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de banque *accepté*, fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme *égal à cinq pour cent* du total de la soumission Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre.

A, GOBEIL,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 19 Dec, 1885.

FETES DE NOEL
ET DU
Jour de l'An.

Mr. AIMÉ DION, tailleur du village d'Arthabaskaville a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général qu'il leur offre comme ETRENNES, une grande réduction dans les prix de façon d'habillements, on pourra s'en assurer par la liste suivante :

Pour façon d'un habillement complet, $2.00, $2.50 et plus.

Pardessus, $2,00, $2.50 et plus etc etc etc.

On trouvera aussi à son établissement, toutes sortes de Bonbons, Oranges, Citrons, Pommes, Amandes, Biscuits, HUITRES FRAICHES, Poisson frais, etc, etc, etc.

A TRÈS BAS PRIX.

RIEL.

Sa vie, son procès et sa mort, jolie brochure de plus de 300 pages, à vendre au même établissement.

Une visite est respectueusement sollicitée.
On a besoin d'apprentis, garçons et filles.

VENTES PAR LE SHERIF

ARTHABASKA.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.

No. 741.—WILLIAM AUGUSTUS HARDY et al., Demandeurs ; contre EARNSHAW BRADLEY. Défendeur.

1. La moitié nord du lot numéro vingt quatre, dans le deuxième rang du canton de Bulstrode.

2, La moitié sud-ouest du lot numéro vingt sept, du deuxième rang du canton de Bulstrode.

3. Le lot numéro vingt-deux, du huitième rang dn canton de Bulstrode—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Valère de Bulstrode, le VINGT-SEPTIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

AUGUSTE QUESNEL Jr,
Bureau du Shérif, Député Shérif
Arthabaskaville, 23 décembre 1885.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

C. S. A. No. 115.—PETER PATTERSON HALL ET AL, Demandeur ; contre PIERRE FORTIER Défendeur.

Le lot numéro un, dans le cinquième rang du township de Stanfold, de la contenance de deux cent quarante arpens, plus ou moins, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Stanfold, comme le lot numéro un, du cinquième rang.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Eusèbe de Stanfold, le PREMIER jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de mars prochain.

AUGUSTE QUESNEL, Jr.,
Bureau du Shérif, Député Shérif
Arthabaskaville 23 décembre 1885.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District d'Arthabaska.

DANS LA COUR DE CIRCUIT

No. 126.

PAUL TOURIGNY Ecuyer marchand du village de Victoriaville.

vs Demandeur.

NICOLAS *alias* NICOL ANGER de la paroisse de St. Norbert d'Arthabaska.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Arthabaskaville, 23 Décembre 1885.

ADELARD PICHER,
Dep G. C. C.

Eugène Crépeau
Procr. du demdr.

Pour 25 cents

LA LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

6 A 14 RUE ST. VINCENT A MONTRÉAL

adressera *franco* à toute personne qui enverra la somme ci-dessus

1o L'Almanach agricole pour 1886.

2o L'Almanach des Familles pour 1886.

3o Le Calendrier de la Puissance pour 1886.

4o Deux très jolies CARTES CHROMO POUR NOEL ET LE NOUVEL AN valant 10 et 15 cents chacune, ou une seule avec frange en soie valant 25 cents.

Adressez sans retard votre demande et vous recevrez *franco* par la poste ces articles.

POUR 25 CENTS

Un grand choix d'ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES, de divers formats, à 30 cts. 75 cts. 90 cents ; $1.00, $1.50, $2 00 et $3.00, adressés *franco* par poste sur réception du prix.

Aussi à la même librairie la brochure complète LOUIS RIEL, SA VIE, SON PROCÈS, SA MORT. Prix 10 CENTS.

J. B ROLLAND ET FILS.
Montréal.

LEVAIN COMPRIME

DE

FLEISCHMANN & Co.

Manufacturiers et premiers fabricants en Canada de levain comprimé.

Ce levain est un pur extrait de grains choisis, absolument libre de toute chimisterie ou adultération, et a donné satisfaction universellement partout où il a été employé. Si on en fait usage selon les directions, le pain sera beaucoup plus blanc et meilleur &c que le pain fait avec d'autre levain.

Ecrivez pour un échantillon gratis. Tous les marchands bien posés le vendent. Les boulangers de première classe l'emploient. Essagez.

Entrepot : No. 70 RUE ST.
ANTOINE MONTRÉAL,

J, STEWAR ,
Gérant.

COMMIS DEMANDÉ.

Un commis de plusieurs années d'expérience dans un magasin général, trouvera de l'emploi avec bon salaire chez le soussigné.

PAUL TOURIGNY.
Marchand.

Arthabaska Station.

LOTERIE

Pour venir en aide à la construction de

L'HOTEL-DIEU.

Un terrain spacieux, situé au centre du village d'Arthabaskaville et dans le voisinage immédiat du Collége et de l'Hôtel-Dieu, ayant été mis généreusement à notre disposition pour nous aider dans la construction d'un hôpital, nous avons décidé, à la suggestion de personnes s'intéressant au succès de notre œuvre, de faire une

Loterie de Dix Emplacements

situés sur les rues principales et sur l'Avenue projetée de l'Hôtel-Dieu, ces emplacements ayant 60 pieds de front dont 5 de 150 de profondeur et les cinq autres de 110 pds. de profondeur. Ces emplacements sont libres de toutes hypothèques et redevances.

Sa Grandeur l'Evêque de Nicolet, à l'exemple de Mgr. des Trois-Rivières, a daigné approuver et bénir ce projet de loterie.

NOUS AJOUTONS

50 PRIX EN ARGENT,

Savoir :

25 PRIX DE $5,00—20 PRIX DE $10.00—4 PRIX DE $20.00.— ET 1 PRIX DE $50.00.

Le tirage qui aura lieu aussitôt que 6000 billets de 50cts. auront été vendus, se fera sous la direction de Messire Roy, chapelain de l'Hôtel-Dieu, lequel présidera aussi le comité chargé d'en déterminer le mode. La date et le lieu seront publiés d'avance. Une copie du plan avec les numéros des emplacements, sera adressé à Monsieur le Curé de chaque paroisse où la vente des billets aura lieu.

Cette loterie est autorisée par Sa Grandeur Monseigneur notre Evêque et nous espérons que ce haut patronage nous attirera la coopération de toutes les âmes charitables du district.

LES RELIGIEUSES HOSPITALIERES DE ST. JOSEPH
D'ARTHABASKAVILLE.

Nous approuvons avec plaisir le projet de Loterie ci-dessus pour venir en aide à la construction de l'Hôtel Dieu d'Arthabaskaville et nous prions le Seigneur de le bénir tout particulièrement. (Signé) † L. F., Ev. des Trois-Rivières.
Le 29 Juin 1885. † ELPHEGE, Ev. de Nicolet.

ADRESSES D'AFFAIRES.

AVOCATS.

EUGENE CREPEAU C. R.

Arthabaskaville Bureau, Rue de la Cour.

PACAUD & CANNON,

Arthabaskaville. Bureau : Rue de l'Eglise.

E. L. PACAUD L. J. CANNON

LAURIER & LAVERGNE

Arthabaskaville. Bureau : Rue de l'Eglise.

E. J. HEMMING D. C. L.

AVOCAT.

DRUMMONDVILLE.

LOUIS RAINVILLE

NOTAIRE.

ARTHABASKAVILLE.

Bureau, rue de l'église. Argent à prêter Assurance contre le feu, sur la vie. Billets de chemins de fer à vendre pour Manitoba, l'Ouest, le Passumpsic, le Vermont Central le Grand-Tronc.

30 Sept. 1882.

J. E. Girouard

NOTAIRE,

DRUMMONDVILLE, P.

Jan. 84--85-Pd.

L. LAVERGNE

NOTAIRE

CESSIONNAIRE DES GREFFES DE FEU F. X. PRATTE N. P. ET P. N. PACAUD N P.

Stanfold, P. Q.

J. N. GASTONGUAY

ARPENTEUR & INGÉNIEUR CIVIL.

Tient son bureau rue de la Cou

Dr. GRAVEL,

ARTHABASKAVILLE.

Consultations à toutes heures

Bureau Rue de l'Eglise.

Dr. E. T. BELLEAU

Docteur en Médecine,

Arthabaskaville

Bureau : coin des rues de l'Eglise et de la Cour, au-dessus du magasin de M. Gendreau, fils

Consultation à toute heure.

29 Août 85—1a.

GLASGOW & LONDON,

CIE. D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU.

Alf. ASSELIN,

Agent

ARTHABASKA STATION.

Hotel Jacques-Cartier

Jos. BELIVEAU, Proprietaire,

23, 25, 27,

PLACE JACQUES-CARTIER,

Montreal.

Livres et Papeterie

Nous avons toujours, comme précédemment un grand choix d'ouvrages de

LITTERATURE HISTOIRE,

THEOLOGIE, SCIENCES, MEDECINE

et autres, formant un département spéciai de notre magasin, avec les LIVRES DE PRIERES DE PIETE, les LIVRES D'ECOLE, ainsi que les articles de Librairie proprement dits.

Les améliorations et l'agrandissement de notre établissement ont été nécessités par l'augmentation des quantités de chaque espèce que nous sommes obligés d'avoir en magasin pour la vente en gros.

NOS PRIX DEFIENT TOUTE CONCURRENCE en Librairie comme en Papeterie.

J. B. ROLLAND & FILS.

Nos 6, 8, 10, 12 et 14 Rue Saint-Vincent.

3m. MONTREAL.

ESPERANCE

POUR LES SOURDS,

NOTRE TYMPAN ARTIFICIEL ET PERFECTIONNÉ guérit la surdité dans toutes ses phases Il est recommandé par les savants d'Europe et d'Amèrique. Ecrivez et demandez un *livre descriptif illustré* contenant les témoignages de docteurs, juges, ministres, d'hommes et de femmes distingués qui ont été guéris en l'employant, et qui le *recommandent avec le plus grand plaisir.* On ne le voit pas en le portant. Il ne fait pas souffrir et donne une guérison permanente. Adresse : J. H. NICHOLSON, 93 CLINTON PLACE, NEW-YORK.

29 Août 85.-6m.

LA BANQUE

Jacques-Cartie

BATISSE VOISINE DU MAGAS de Mr. D. O. BOURBEAU,

Victoriaville

Toutes les affaires de Banque ser transigées généralement à cette succ sale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts a taux convenus.

Nous accepterons les dépôts de centins et au-dessus.

J. A. COOKE;
Gérant.

C. JOSEPH LABERGE,
Comptable

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

"78 *E. 54th St., New York,* 16 *Mai,* 1882.

MESSRS. J. C. AYER & CO :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale,** et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrumpu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies ; prix $1, six flacons pour $5.

J. N. BERGERON

MEDECIN-CHIRURGIEN

STANFOLD.

Spécialité en médecine. Traitement des maladies des yeux.

N. B.—Venant de recevoir deux séries de verres à lunette, le Dr. Bergeron est en état de donner le numéro des lunettes aux myopes et aux presbytes.

23 Juin 1883—1 an

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons ; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons ; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois ; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.

HORACE FAIRBROTHER."

Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup — Ecoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup ; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement,

Mrs. EMMA GEDNEY."

159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.

JOSEPH WALDEN."

Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendu par tous les droguistes.

JE VIENS DE RECEVOIR

A L'OCCASION DES FETES

LE PLUS

Grand Assortiment

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en Pianos à queue, (de tous les formats), Pianos droits, (nouveaux modèles), Pianos carrés et Orgues de Chapelles et de Salons

Hazelton

Knabe

Fischer

Dominion

PIANOS

Kranich & Bach

Et les Orgues-Harmoniums "DOMINION", Tous instruments de Choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE

1676 Rue Notre-Dame, 1676

MONTREAL,

Z. LAPIERRE

Fabricant de chaussures

---306---

Rue St. Paul, Montreal.

TERRE A VENDRE.

La plus belle ferme de Ste Elizabeth de Warwick. Audelà de 150 acres en superficie —très fertile—bien bâtie—Couditions faciles S'adresser à

Ed. H. LALIBERTÉ
Notaire Warwick

3m.



HARMONIUMS
DE BELL
EN VENTE CHEZ
D. O. BOURBEAU,
Arthabaska Station.

Ces instruments sont de première classe et seront vendus à des

PRIX REDUITS.

JOHN LAW
Melbourne P. Q.,
Manufacturier
DE
PORTES ET CHASSIS.

Le soussigné a constamment en mains, une quantité de Portes et Châssis qu'il vendra à

Bon Marché,
POUR ARGENT COMPTANT

Il manufacture aussi le

BOIS EN MOULURES,
CADRAGES,
BALUSTRADES D'ESCALIER, &c., &c.,

sur commande, dans les meilleurs styles et à bref délai.

Envoyez vos ordres par la malle au manufacturier,

JOHN LAW.
Melbourne P. Q.

6m.

AU PUBLIC.

—o—

Le soussigné a pris une Licence d'Encanteur et est prêt à entreprendre toute affaire en cette branche aux conditions les plus faciles, promettant entière satisfaction.

Il continue comme par le passé à pratiquer comme Huissier, et se chargera avec plaisir de toutes collections et autres services.

Moulins a Coudre

Constamment en mains à sa résidence. Conditions avantageuses.

Une visite est sollicitée.

Elz. PIUZE,
Arthabaskaville.

Etabli en 1853
LA WATERTOWN
Cie. d'Assurance Agricole
PAR ACTIONS,
DE WATERTOWN, N. Y.

N'assure que les propriétés rurales et résidences privées.

Elle paie les pertes par le feu et la foudre que le feu s'ensuive ou non. Pertes remboursées pour les animaux tués par la foudre n'importe où sur la ferme.

CAPITAL CASH.....$300,000,00
" REVENUS.....$1,491,624.83

Cette compagnie a déposé $100,000 entre les mains du gouvernement de la Puissance comme garantie des pertes qu'elle pourra subir en Canada.

ISAAC MUNSON — Président.
H. M. TERNS — Secrétaire.
DEWEY & BUCKMAN — Agts généraux.
Brockville, Ont.

E. PIUZE, Agent local
Arthabaskaville. P. Q

6 m. 25 Août 83.

RICHMOND, DRUMMOND
ET
YAMASKA
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.
BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement.
On n'assure pas dans les villes et cités.

F. PREFONTAINE.
Président.
JAS. ALEXANDER,
Sect. Trésorier.

LA CITOYENNE
COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUR LA VIE,
Contre le Feu
Contre les Accidents.

L. J. CANNON
Agent
Arthabaskaville.

Assurance Mutuelle
CONTRE LE FEU
DE
STANSTEAD & SHERBROOKE.

ETABLI..... 1835

Bureau des Directeurs :

GEO. H. ALLAN, Waterloo.
F. P. BUCK, Sherbrooke,
NATH'L. PETTES, Knowlton.
WM. WHITE, Pres't.
C. A. BAILEY, Cookshire,
J. N GALER Dunham.
J. L. TERRILL, Stanstead.
GEO. ARMITAGE, Sec.-Treas.
JOSEPH BEDARD, Richmond.
LT COL. B. T. MORRIS, Ascot.
WM. WHITE, Sherbrooke.
I. WOOD, Inspector.

GEO. ARMITAGE,
Sec.-Trés.

Toutes pertes réglées avec célérité. Risques soigneusement examinés et grandes lignes évitées. —1 an

---

L'UNION DES CANTONS DE L'EST
Journal Hebdomadaire,
Parait tous les Samedis

ABONNEMENT.

Un an (*Nécessairement d'avance*)...$1.50

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.—Il sera chargé $2.00 par année à ceux qui n'auront pas payé d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année.

L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a.

Toute correspondance devra être accompagnée d'un nom responsable. Aucun écrit anonyme ne sera publié.

Les manuscrits publiés ou refusés, ne seront point retournés.

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront insérées à raison de 10 centins par ligne, pour la première insertion, et de trois centins pour les insertions subséquentes.

Toutes correspondances personnelles ou d'une nature intéressée, tous rapports d'institutions financières ou autres, seront insérés, à titre de réclames, au taux de 20 centins par ligne

On traitera de gré à gré pour les annonces commerciales à long terme, pour lesquelles annonces, on fera une grande réduction, sinon, elles seront chargées aux taux ci-dessus.

On devra, dans tous les cas, donner à l'Administration avis de discontinuer toute annonce à l'expiration du temps fixé, sans quoi la publication en sera continuée au prix convenu, ou le tarif ci dessus

Toute lettre d'argent devra être enrégistrée et adressée : l'*Union des Cantons de l'Est*, Arthabaskaville, P. Q.

Imprimé, rue de la Cour, à Arthabaskaville par Denis Leblanc pour le compte de Dme. V. H. Tousignant, éditeur propriétaire.